

Our French Lesson

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abeyille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir le faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous continuons aujourd'hui la publication de la première leçon.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Tout le monde n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper. The published exercises will be of great help to Louisianians who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either

their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, we are publishing in the columns of the Bee, a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall continue these lessons every day. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, has missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are: (a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom. The method is designed:

(1) For self-instruction: The student in such case reads over aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

EXERCICE.

- 1. Dans quelle situation se trouvait Duroc? 2. Que faisait le garçon pendant ce temps? 3. L'Empereur savait-il l'embaras du maréchal? 4. Attendait-il patiemment? 5. Que se passait-il dans la rue? 6. A quoi cela fit-il penser l'Empereur? 7. A quoi se décida enfin le maréchal? 8. Où était la maîtresse du café? 9. Qu'éprouva Duroc en lui parlant? 10. De quoi eut-il honte? 11. Que lui dit-il? 12. La dame crut-elle à la parole du maréchal? 13. Quelle excuse donna-t-elle pour leur refus de crédit? 14. Quel était son opinion sur les officiers de la garde? 15. Que fit le garçon en s'apercevant de l'embaras de l'officier? 16. Quel fut l'avis de l'hôtesse sur cette action? 17. De quoi parlèrent Napoléon et Duroc en retournant au palais? 18. Comment s'Empereur trouva-t-il l'aventure? 19. Que fit le maréchal le lendemain? 20. Où alla l'officier d'ordonnance? 21. Que demanda-t-il à la maîtresse de la maison? 22. Que lui apprit-elle? 23. Qu'éprouva la dame en l'apprenant? 24. Quelle commission l'officier avait-il pour le garçon? 25. Qu'arriva-t-il quelques jours après au garçon du restaurant?

'Patiently (pah-syah-mah'). 'What was going on. 'What did D. feel? (kai-proo-vah). 'Of what was he ashamed (du kwah a-till oh't). 'Ecks-kiz. 'For refusing to trust them (ru fu-zai kraidee). 'Hostess (oh-tess). 'What happened (kah-ree-vah-tid).

Les Tribunaux

COUR CIVILE DE DISTRICT.

- Nouveaux procès. Jes. Labourdette vs. G. H. Veal, pour un billet, \$133. Mme Alcide Wiloz vs. N. O. Ry & Light Co., dommages \$50,000. Mme Rose Sigel Pesses et Morris Pesses, vs. Abdul Rohim Surker, saisie provisoire, \$588. Mme Henry Hart vs. Henry Hart, divorce. Therese Rheumadez, épouse de John J. Donasier, vs. William Feldman, dommages, \$1,015. Mme John J. Metzger, née Spindler, vs. N. O. Ry & Light Co., dommages, \$10,000.

Martin H. Manion, vs. Anthony Bertucci, réclamation, \$150.50. Salvador La Rosa vs. Louis Valentino, pour un billet, \$700.

Successions.

Les successions suivantes ont été ouvertes mercredi. Mile Mary Eliza Wilder; Henry Berlin; John Solomon et Johanna Zinsler. Louis Emile Thomas, demande d'être émancipé.

PREMIERE COUR DE CITE.

Nouveaux procès.

- Aug. Eckelman vs. Mme Nellie E. Schmidt, réclamation, \$59.96. Geo. Geddes Undertaking et Embalming Co., Ltd., vs. Cotton Yard Men's Benevolent Assn., No. 2 colored, réclamation, \$75. Nat. Clothing Co., vs. James R. Conway, réclamation, \$13. Metropolitan Bank vs. John McNamara Sons Co., et al., réclamation, \$30.20. Albert J. Lehue vs. Michel J. Flynn, réclamation, \$70.67. Carondelet Investment Co., Inc., vs. L. Abrams, réclamation, \$18.80; vs. Mme Catherine Weiss, et son épouse, C. Weiss, insolido, réclamation, \$50. Lambert Bros., vs. Emanuel B. Porter, réclamation, \$80. J. C. Healy vs. Arnold P. Hylton, et al., réclamation, \$80; vs. Henryene B. Elliott et als., réclamation, \$70; vs. le même, réclamation, \$80; vs. le même, réclamation, \$80; vs. Geo. C. Rodemacker, réclamation, \$12. Sylvester Blasini, vs. Vincent Casbone, réclamation, \$10. J. C. Healy vs. Mile Henryene B. Elliott, réclamation, \$40. Francis H. Paul Maestri, vs. Jos. Barranque, réclamation, \$100. Jos Sperandeo, vs. Arnold Hibbin et al., in solido, réclamation, \$35. C. T. Patterson Co. Ltd., vs. Standard Portable Saw Mills Co., réclamation, \$21.50. Gus. D. Revol vs. T. F. Connell, et al., in solido, réclamation, \$50. Gerson & Goldman vs. Mme G. W. Miller et Mme D. D. Durham, in solido, réclamation, \$15.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

- Edward Feibleman à Burkenroad Goldsmith Co. Ltd., bail de la propriété No. 525-529 S. Peters pour 36 mois à \$250 par mois. — Rosen. Mme Josephine Bouisse à Acme Homestead Assn., portion Orleans, Galvez, St. Pierre et Miro, \$500. — Legier.

Acquéreur au vendeur, la même propriété, \$500. — Legier. Frank J. Gantert à John W. Bagert, lot Bruxelles, Industry, Agriculture et Parish ave, \$100. — Daly. François Bires à B. Quadara, et als à François Bares, 2 lots Tricou, Delery, Chartres et Douglas, \$2285. — Shérif. Paul Blum, Jr., à J. F. Carter, 2 lots DeMontluzin, Franklin, Lombard et Carnot, \$550. — Hubert. Michael Bernard à Hy. J. Moore, bail de la propriété No. 2725 S. Remparts pour 5 ans à \$7.50 par mois. Quaker Realty Co. Ltd à Mile E. M. D. Howcott, lot 8me, Coliseum, Prylania et Harmony, \$1000. — Fernandez, Jr. Mme Ida M. Solomon à Emile P. Naef, bail de la propriété No. 1305 St. Mary pour 12 mois à \$40 par mois. — Montgomery. Mme C. Herman, et al à Peter Rando, 2 lots Belmont, Magazine, Claiborne et La. ave, \$2775. — Guilbault. Jas. H. Summersgill à Jos. M. Summersgill, 3 lots Washington ave., Prieur, Roman et 4me, \$15,853. — Loomis. Veuve Wm. E. Arms et Wm. E. Arms à Julia M. Nies, lot Nashville, Eleonore, Magazine et Constance, \$1000. — Kammer. N. J. Clesi, agent pour O. Bechtel à J. M. Cohn, bail de la moitié du double immeuble No. 5910 Freret pour 12 mois à \$40 par mois.

Bureau des Hypothèques.

Mlle Bettie W. Owen à Wm. A. Kernaghan, \$5000, 1 billet, 1 an, 7 pour cent, 2 lots Gravier, Buconne, Union et Carondelet. — Friedrichs.

Chartes Enregistrées.

Pine Island Oil Co. Ltd, capital \$50,000. — Maunier. Poer and Co., capital \$20,000. — Tichenor. W. C. Beck Co. Ltd., capital \$25,000. — Saxon. Progressive Mutual Aid Assn. — Martinet.

La contribution de guerre.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la lumineuse consultation par laquelle M. Clunet avait prouvé que l'imposition de guerre infligée par les Allemands à la ville de Bruxelles était contraire au droit des gens. La "Gazette de Cologne" essaye, dans la note suivante, de justifier l'amende de 255 millions de francs infligée à Bruxelles et à Liège: La contribution de guerre exigée de Bruxelles est le juste châ-

VENTES A L'ENCAN

THE RENNYSOHN CO. INC.

Vente de Succession. Une occasion d'acheter un commerce de P. armée de 600 flabli. — Une pharmacie située dans un district de jardins, au coin de l'avenue Jackson et de la rue Prylanée.

Un stock de parfumerie, articles de toilette, papeterie, bonbons, cigares, médailles, patentes, ardoances, accessoires de fontaine de soda, bouteilles en verre, magazines, installations, vitrines, lumières, fontaine de soda, machine à écrire, etc.

Aux enchères, LUNDI, 28 septembre 1914, à 11 heures a. m., en vertu d'un ordre qui m'a été envoyé par l'Hon. Porter Parker, Juge de la Division D, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 1er septembre 1914, dans le procès de la succession de Charles J. Bier, No. 105,402, de la Cour Civile de cette paroisse, je vendrai les marchandises ci-dessus énumérées au premier offrant du tout, et si l'enchère n'est pas suffisante les dites marchandises seront vendues en lots séparés.

CONDITIONS — Comptant. I. B. RENNYSOHN, Encanteur. TITCHER & ROGERS, Avocats pour le demandeur. sept-17, 27, 28

timents des mauvais traitements infligés aux Allemands en Belgique. Nous sommes en ce moment à Bruxelles, où, il y a deux semaines, d'inoffensifs Allemands vauquant tranquillement à leurs affaires dans un pays étranger, ont été livrés aux fureurs de la foule. Ce qui s'est passé là sera pour toujours une leçon pour l'honneur du peuple belge.

"Nous avons délibéré sur ce qui conviendrait de faire pour venger le traitement inhumain auquel ont été soumis nos compatriotes; il nous a paru qu'il était impossible de punir les coupables si ce n'est par des moyens légaux. Mais une autre mesure est possible, et elle est conforme au droit des nations, c'est d'imposer une lourde contribution de guerre à la ville de Bruxelles.

"Il faut qu'elle supporte le fardeau des charges permises par les droits légaux de la guerre, à savoir le logement des troupes et la fourniture des vivres à notre armée jusqu'à ce que les citoyens puissent sentir personnellement et physiquement que persécuter de pauvres femmes sans défense et loger l'ennemi chez soi sont deux choses différentes. Néanmoins, le châtement légal des fautes des Belges sera poursuivi aussi complètement que le permet la loi.

CENDRES CENDRES

A vendre en n'importe quelle quantité. Spécialité de wagons complets. THOMAS M. JOHNSTON 1925 RUE ANNONGIATION Téléphone Jackson 3415

VENTES A L'ENCAN

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente au Partage. Peter J. Flanagan, Administrateur, vs. Edgar H. Farrar, Administrateur et Dault Escheuteur Testamentaire.

No. 109,313 — COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B. Résidence de valeur, simple à deux étages, dans une bonne localité, No. 3873 rue Foucher, entre l'avenue St. Charles et la rue Carondelet.

A la Bourge des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date indiquée ci-dessus en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 10 août 1914 et le jugement signifié en cour ouverte le 15 août 1914 par l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île borné par les rues St. Charles, Carondelet, Foucher et de l'ancien lot de terre en vertu d'un plan annexé à un acte par Sam Flower, Notaire, daté 4 juin 1885, lequel dit lot mesure quatre-vingt-huit pieds six pouces, face à la rue Foucher, quarante deux pieds huit pouces et 13-10 lignes sur le derrière, par quatre-vingt dix huit pieds sept pouces et 13-10 lignes en profondeur, sur la ligne près l'avenue St. Charles, et quatre-vingt dix sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne près la rue Carondelet; le tout plus ou moins, ensemble avec toutes les fosses, améliorations, qui s'y trouvent et appartenant par lettres de vente municipal 1631 rue Foucher et consiste d'une maison simple à deux étages, galeries devant et derrière, grands halls, 10 chambres, bains, gasette.

CONDITIONS — Comptant. L'acheteur aura à payer toutes les taxes de la ville et de l'état pour l'année 1914 et payer tous frais d'inscription, hypothèques et certificats de la cour des Etablissements. Recherche de taxes et les frais de l'acte de vente qui devra être passé devant les Juges de la Cour des Etablissements de dépôt seront exigés au moment de la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs. M. D. DIMITRY, LYLE SAXON, EDGAR H. FARRAR, MEYER S. DREIFUS, WM. McLEOD, Avocats. sept-16, 23, 30 sept-16, 17, 28

PARKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 39 rue Carondelet — MERCREDI, 23 septembre 1914, à 11 heures a. m., sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre daté du 4 septembre 1914 de l'Hon. Fred D. King, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Paulie Hart, No. 100,443, sur les lieux, No. 3823 rue Baronne, au coin de la rue General Taylor. Un lot de meubles de maison d'apprentissage.

E. A. ANDRIEU

SUCCESSIEUR JULES ANDRIEU PROPRIETES FONCIERES STOCKS ET BONS 802 RUE PERDIDO

SPORTSMEN'S SPECIAL



LOUISIANA SOUTHERN R. R. N. O. T. & M. R. R. CO., LESSEE

SHELL BEACH TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. // Départ Shell Beach 4:10 P.M. Ar. Nouvelle-Orléans 6:05 A. M. // Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M. Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant. Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.